

**COMMUNE DE
GRANDVILLARD**



Bulletin d'information

numéro 79 – novembre 2016



- I. Le mot du Syndic
- II. Conseil communal – législature 2016-2021
Représentation dans les associations intercommunales, sociétés et autres
- III. Convocation à l'assemblée communale
- IV. Alpage « Pra Fleuri » - réfection du captage d'eau, du fond de l'étable, aménagement d'une fosse à lisier
- V. Budgets 2017
- VI. Plan financier 2017-2021
- VII. Election des membres des commissions pour la législature 2016-2021
- VIII. Mode de convocation des assemblées communales pour la législature 2016-2021
- IX. Nouvelle collaboratrice au sein de l'administration communale
- X. Réseau d'alimentation en eau potable
- XI. Evaluation des besoins en places d'accueil extrafamilial de jour et extrascolaire – Résultats de l'enquête
- XII. Nouvelle rubrique « énergie »
- XIII. Haies vives – taille
- XIV. Evolution démographique – Grandvillard – 1990-2015
- XV. Le coin des sociétés et des manifestations
 - Société de musique - Echo du Vanil-Noir
 - Société d'Intérêts Villageois de Grandvillard
 - Open Bike Haute-Gruyère
 - Avis aux aînés
 - Intersociété de Grandvillard – programme des manifestations 2016-2017
- XVI. Gestion des déchets
- XVII. Divers
 - Service des curatelles Haute-Gruyère – mise au concours d'une place d'apprentissage
 - Cartes journalières « commune »
 - Croix-Rouge fribourgeoise
 - Site internet
 - Fêtes de fin d'année

Heures d'ouverture du Bureau communal

Lundi	fermé
Mardi	14.00 h. – 17.00 h.
Mercredi	08.30 h. – 11.30 h.
Jeudi	14.00 h. – 17.00 h.
Vendredi	08.30 h. – 11.30 h.



I.

Le mot du syndic

Après les élections du printemps, le conseil communal recomposé s'est de suite mis au travail afin de relever les défis qui attendent notre village. La répartition des dicastères s'est faite dans un climat constructif ; chaque conseiller/ère peut mettre en exergue ses compétences, ses aptitudes et ses intérêts. Après six mois de travail en commun, je salue l'excellente ambiance qui s'est d'emblée mise en place. Il règne une très bonne harmonie dans nos séances.

Au début de la législature, l'accent a été porté sur le traitement des dix oppositions reçues, suite à la mise à l'enquête de notre PAL (plan d'aménagement local). Dans un esprit d'ouverture de part et d'autre, les séances de conciliation avec les opposants ont permis de lever huit oppositions, ce moyennant quelques adaptations, lesquelles feront l'objet d'une nouvelle mise à l'enquête (à l'heure de mettre ce bulletin sous presse, l'enquête est probablement en cours (durée un mois) ou le sera tout prochainement).

Le renforcement des relations avec nos deux communes voisines était également un de nos objectifs de début de législature. Les rencontres que nous avons organisées avec les conseils communaux de Bas-Intyamon, en mai, de Haut-Intyamon, en septembre, ont permis de faire plus ample connaissance et d'affermir les liens entre élus/es. Ce rapprochement porte déjà ses fruits : les relations peuvent être qualifiées d'excellentes, ce qui facilite grandement nos ententes intercommunales et la résolution des problèmes communs.

Autre action qui porte également ses fruits : l'ouverture de la déchetterie le mercredi matin de 10.00 h. à 11.00 h. L'utilisation de la déchetterie et l'écho des citoyens au sujet de cette extension d'horaire sont très positifs. Les files d'attente ont nettement diminué.

Comme prévu, les migrants ont quitté le camp militaire à fin août. L'ouverture du centre temporaire d'hébergement avait provoqué quelques craintes, tout à fait compréhensibles, de la part des citoyens. Heureusement, tout s'est déroulé sans trop de problèmes. En moyenne, le centre a été occupé par une nonantaine de réfugiés provenant de nombreuses nationalités. Les promesses de nos instances supérieures ont été tenues. Le conseil communal est heureux de pouvoir tirer un bilan positif de cet épisode lequel restera gravé dans les mémoires du village.

Comme de coutume, le programme des activités des sociétés locales et des associations a été riche. Les championnats suisses de « gymkhana » des conducteurs de tracteurs, la finale de « Groupe E Tour », l'« Open Bike Haute-Gruyère » et, tout dernièrement, « The Mud Day » ont donné une belle visibilité de notre village et de notre région. Ces manifestations sont d'excellentes occasions de riches rencontres entre habitants.

L'année prochaine sera marquée d'une pierre blanche : la Société de musique l'Echo du Vanil-Noir organise le 35^{ème} giron des Musiques gruériennes qui aura lieu en mai. Les préparatifs vont bon train ; l'implication de tous les habitants du village est un des éléments essentiels de réussite de ce grand rendez-vous musical. Participez-y donc ! Le bénévolat est une source de satisfaction et de rencontre.

Servir la communauté dans la fonction de syndic comme dans celle de conseiller/ère communal/e est non seulement un honneur, mais aussi une lourde responsabilité que l'équipe saura assumer. Toutefois, le lien de confiance que les autorités tisseront avec les Grandvillardins et les Grandvillardines déterminera la réussite de la présente législature.

À l'aube des fêtes de fin d'année, acceptez, de tout cœur, les vœux les plus chaleureux du conseil communal pour une future année exceptionnelle : santé, bonheur et prospérité à toutes et à tous !

Daniel Raboud, syndic

II. Conseil communal – Répartition des dicastères

Législature 2016-2021

<p>1. - Administration générale - Personnel communal - Aménagement du territoire / Energie - Approvisionnement et protection des eaux - Armée - Economie - Cimetière</p> <p>Responsable : M. Daniel Raboud, syndic Suppléant : M. Jean-François Moura, vice-syndic</p>	<p>2. - Routes communales - Agriculture - Chalets et alpages - Forêts - Terrains communaux - Bâtiments de l'édilité, Ponveys, Les Plains, Abri-bus - Gravières - Environnement - Endiguements</p> <p>Responsable : M. Jean-François Moura, vice-syndic Suppléant : M. Antoine Castella</p>
<p>3. - Finances - Police du feu, ORCOC - Gestion des déchets - Sociétés culturelles et sportives, loisirs, Parc du Saudillet - Site Internet</p> <p>Responsable : M. Antoine Castella Suppléant : M. Daniel Raboud, syndic</p>	<p>4. - Enseignement et formation - Constructions - Bâtiment scolaire - Bâtiment communal - Bibliothèque</p> <p>Responsable : M. Alain Saudan Suppléant : Mme Suzanne Cosandey</p>
<p>5. - Affaires sociales - Accueil de la petite enfance - Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut - Santé - Home - Tourisme - Ordre public</p> <p>Responsable : Mme Suzanne Cosandey Suppléant : M. Alain Saudan</p>	

Représentation dans les associations intercommunales, société et autres Législature 2016-2021

	Comité	Délégué/e/s
Réseau Santé et Social de la Gruyère	Mme Ch. Castella (Haut-Intyamou)	Mme Suzanne Cosandey M. Antoine Castella
Association Régionale la Gruyère	Bas-Intyamou	M. Alain Saudan Mme Suzanne Cosandey
Association Sports en Gruyère	M. Boris Fringeli (Haut-Intyamou)	M. Daniel Raboud M. Antoine Castella
EauSud SA		M. Daniel Raboud
Crèche-nursery "A Petits Pas ..."	Mme Suzanne Cosandey	
Association Intercommunale du Comté de Gruyère (STEP) - AICG	M. Daniel Raboud	M. Jean-François Moura
Cycle d'orientation de la Gruyère	M. Alain Saudan	Mme Suzanne Cosandey M. Daniel Raboud
La Gruyère Tourisme - SIV - SDI - PNR		Mme Suzanne Cosandey
Commission énergie PNR		M. Daniel Raboud
Home de la Vallée de l'Intyamou	Mme Suzanne Cosandey, présidente	M. Daniel Raboud M. Alain Saudan M. Antoine Castella
Entente intercommunale de l'Intyamou pour la gestion des déchets		M. Antoine Castella
Déchetterie intercommunale de Grandvillard et de Bas-Intyamou		M. Antoine Castella
Syndicat des chemins alpestres et forestiers de Gandvillard- Estavannens		M. Jean-François Moura M. Alex Beaud
SI Champs Bellins SA	M. Daniel Raboud	
Sainte-Anne Energie SA	M. Daniel Raboud	
Vanils Energies SA - Biogaz	M. Daniel Raboud	
CREG	M. Daniel Raboud	
Protection civile - ORCOC		M. Antoine Castella
Saison culturelle CO2	M. Alain Saudan	M. Antoine Castella
Comité de pilotage CO2	M. Alain Saudan	
Ecole primaire		M. Alain Saudan
Endiguements de la Sarine en Haute-Gruyère	M. Jean-François Moura	
Intersociété de Grandvillard		M. Antoine Castella
Conférence des communes de montagne fribourgeoises	M. Daniel Raboud	

III.

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et les citoyens actifs de la Commune de Grandvillard sont convoqués à l'assemblée qui aura lieu le :

**mercredi 7 décembre 2016, à 20.00 heures,
à la Salle communale, à Grandvillard**

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 avril 2016** (il ne sera pas lu ; il peut être consulté au Bureau communal, ainsi que sur le site internet)
2. **Budgets 2017** (ils ne seront pas lus ; ils peuvent être consultés au Bureau communal)
 - 2.1. ***Présentation générale des budgets de fonctionnement et des investissements***
 - 2.2. Construction d'un abri pour bus scolaires
 - 2.3. Remplacement de la porte de l'entrée principale du bâtiment scolaire
 - 2.4. Réfection de tronçons de routes communales :
 - Route de la Gare
 - Chemin de la Prairie
 - 2.5. Achat d'un véhicule forestier et édilitaire
 - 2.6. Alpage « Pra Fleuri » - réfection du captage d'eau, du fond de l'étable, aménagement d'une fosse à lisier
 - 2.7. ***Rapports de la commission financière***
 - 2.8. ***Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements***
3. **Présentation du plan financier 2017-2021**
4. **Election des membres de :**
 - la commission financière
 - la commission d'aménagement et de l'énergie
 - la commission des naturalisationspour la législature 2016-2021
5. **Mode de convocation des assemblées communales pour la législature 2016-2021**
6. **Divers**

LE CONSEIL COMMUNAL

IV. Alpage « Pra Fleuri »

Réfection du captage d'eau, du fond de l'étable, aménagement d'une fosse à lisier

Lors d'une visite de l'alpage, le conseil a dressé un état des lieux.

Il a constaté la nécessité de refaire le captage d'eau, de rénover le sol de l'étable et d'aménager une fosse à lisier.

Captage d'eau

Actuellement, l'eau est prise en surface. Lors de précipitations, elle charrie du limon, lequel altère sa qualité ; elle devient brunâtre et ne correspond plus aux paramètres applicables en matière d'alimentation en eau potable.

Dès lors, le projet prévoit, outre le captage, d'aménager deux chambres qui permettront de recueillir les dépôts ; la deuxième aura une contenance de 2'000 litres.

Captage - état actuel



Réfection du fond de l'étable, aménagement d'une fosse à lisier

Le projet comprend également la réfection du fond de l'étable, la pose de grilles caillebotis, de logettes et la construction d'une fosse à lisier de 50 m³.

Il est prévu que les murs des façades des deux extrémités du chalet soient bétonnés jusqu'à la hauteur des parois latérales ; celles-là seront remises en état.



L'investissement brut est estimé à :

116'000 fr.

Sur la base de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture et de la loi fribourgeoise du 30 mai 1990 sur les améliorations foncières, les travaux seront subventionnés à raison de **27 %**.

Ils seront financés par prélèvement sur le compte des chalets.

Le conseil communal

V. Budgets 2017

Conformément aux articles 87 et suivants de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, le conseil communal a établi les budgets de fonctionnement et des investissements de l'année 2017. Ces budgets seront soumis à l'assemblée communale du mercredi 7 décembre 2016. Ils pourront être consultés au Bureau communal dès le vendredi 25 novembre 2016. **Pour des raisons écologiques, ils ne seront pas imprimés.**

Budget de fonctionnement

Ce budget comprend tous les produits et toutes les charges de la commune, y compris les amortissements des dettes. Les produits et les charges sont spécifiés par l'énumération détaillée de leurs objets. Ils sont inscrits pour leur montant brut, sans compensation.

Comptes de fonctionnement (par départements)		BUDGET 2017		Budget 2016		Compte 2015	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
0	ADMINISTRATION	580'796	214'970	541'682	197'875	521'280.33	221'276.60
1	ORDRE PUBLIC	57'652	59'000	58'957	59'000	117'447.60	125'970.30
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'208'861	327'240	1'195'820	340'330	1'144'779.65	292'722.15
3	CULTURE ET LOISIRS	126'488	200	116'307	180	123'299.90	2'386.70
4	SANTE	258'475	6'000	250'928	8'000	248'835.00	1'686.85
5	AFFAIRES SOCIALES	448'575	4'000	456'880	6'000	461'613.55	5'776.75
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	264'875	58'600	264'782	62'100	222'647.30	59'588.50
7	PROTECTION + AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	409'062	337'523	419'240	321'580	392'901.55	319'051.55
8	ECONOMIE	613'556	624'500	443'492	476'000	501'236.40	538'910.21
9	FINANCES ET IMPOTS	574'263	2'914'827	594'327	2'879'494	1'216'265.60	3'400'112.47
	Charges totales	4'542'603		4'342'415		4'950'306.88	
	Revenus totaux		4'546'860		4'350'559		4'967'482.08
	Excédent de revenus	4'257		8'144		17'175.20	

Selon la récapitulation ci-dessus, **ce budget se résume comme suit :**

Charges	CHF	4'542'603.00
Revenus	CHF	4'546'860.00
Excédent de recettes	CHF	4'257.00

Le budget de fonctionnement est établi sur la base des budgets reçus pour les charges liées (cantonales et régionales) et de tous les éléments communaux connus.

Toutes les contributions imposées, tant par le canton que par les associations de communes, sont basées sur le nombre d'habitants au 31 décembre de l'année précédente.

Budget des investissements



Abri bus et place école

Un montant de **CHF 40'000.00** est budgétisé pour la réalisation d'un « abri bus scolaires » et un montant de **CHF 5'800.00** pour le revêtement bitumineux de cette nouvelle place.

Portes école

Les portes d'entrée du bâtiment scolaire doivent être remplacées pour des raisons d'économie d'énergie, au niveau thermique. Il est prévu de porter le montant de CHF 18'000.00 pour le remplacement d'une porte au budget de fonctionnement, et le montant de **CHF 30'000.00** pour l'autre porte au budget d'investissement.

Routes

La Route de la Gare ainsi que le Chemin de la Prairie seront partiellement rénovés, pour des montants respectifs de **CHF 14'300.00** et **CHF 23'000.00**.

Chalets

(Cf. ch. IV ci-devant).

Véhicule forestier et édilitaire

Un seul véhicule ne suffisant plus pour l'ensemble des travaux, le conseil prévoit l'achat d'un nouveau véhicule pour un montant de **CHF 32'000.00**.

VI.

Présentation du plan financier 2017 - 2021

En application des articles 86d de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et 43c du règlement d'exécution du 28 décembre 1981, le conseil communal a l'obligation d'adopter un plan financier. Ce plan a été établi et transmis à la commission financière pour préavis.

Dans le cadre de la planification financière, il s'agit d'effectuer une projection, dans les cinq ans, des dépenses et des recettes, afin de déterminer si l'évolution financière de la commune est soutenable et si elle permet les investissements envisagés.

En vertu de l'article 10, al. 1, lit. r) LCo, l'assemblée communale prendra acte dudit plan financier et de ses mises à jour.

VII. Election des membres des commissions pour la législature 2016-2021

En vertu de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (art. 10 al. 1 lit. o), l'assemblée communale élira, pour la législature 2016-2021, les membres de la commission financière ainsi que les membres d'autres commissions prévues par la loi et relevant de sa compétence.

a) Commission financière (art. 96 LCo)

La commission financière est aujourd'hui composée de :

- Monsieur Thierry Sottas, président ;
- Madame Mireille Baechler ;
- Monsieur Pierre Borcard.

Le conseil proposera la réélection de cette commission, dont le nombre de membres restera fixé à **trois**.

Messieurs Thierry Sottas et Pierre Borcard ont été élus le 30 mars 2011 ; Madame Mireille Baechler le 24 octobre 2012. Les précités ont accepté un nouveau mandat.

Le conseil les remercie de l'accomplissement de leur mission dans un esprit de collaboration et visant au maintien de l'équilibre financier.

b) Commission d'aménagement et de l'énergie (art. 36 al. 2 LATeC – art. 27 loi sur l'énergie)

Jusqu'à sa reconstitution, soit jusqu'à la première assemblée de la nouvelle législature, les membres de cette commission étaient les suivants :

- Madame et Messieurs :
- Marie-Claire Pharisa ;
 - Alain Saudan ;
 - Pascal Moënnat ;
 - Pierre Beaud ;
 - Patrice Gurtner.

La loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions - LATeC prescrit que la commission doit être composée d'au moins **cinq membres**, dont la majorité est désignée par l'assemblée.

Madame Marie-Claire Pharisa, ancienne syndique, qui l'a présidée pendant la dernière législature, a accepté de poursuivre sa collaboration. D'ores et déjà, le conseil l'en remercie.

Monsieur Daniel Raboud, syndic, nouveau responsable de l'aménagement, intégrera la-dite commission.

Monsieur Alain Saudan, en charge des constructions, y poursuivra sa mission.

Le conseil remercie les membres (hors conseil) d'accepter un renouvellement de mandat.

Aussi, il proposera à l'assemblée d'élire les membres hors conseil :

Madame et Messieurs : - Marie-Claire Pharisa
- Pierre Beaud ;
- Patrice Gurtner ;
- Pascal Moënnat.

c) Commission des naturalisations (art. 34 al. 1 LDCF)

L'assemblée du 30 mars 2011 a élu :

Madame et Messieurs : - Estelle Gouraud ;
- Raphaël Borcard ;
- Célestin Chiari ;
- Eric Delabays ;
- Julien Heckly.

Monsieur Philippe Mercier, dont le mandat a pris fin en avril dernier, a présidé cette commission en qualité de représentant de l'autorité communale.

Pour des raisons professionnelles, Monsieur Julien Heckly a donné sa démission. Le conseil le remercie vivement de son intérêt marqué pour les affaires publiques.

Dès lors, Madame et Messieurs Estelle Gouraud, Raphaël Borcard, Célestin Chiari et Eric Delabays acceptent d'être reconduits. Le conseil les en remercie, d'ores et déjà.

Madame Suzanne Cosandey, nouvelle conseillère communale, siégera dans cette commission, laquelle sera ainsi composée de **cinq personnes**.

La commission des naturalisations a pour attribution d'entendre les candidats à la naturalisation, afin de s'assurer de leur intégration. Ensuite, elle émet un préavis à l'intention du conseil communal.



VIII.

Mode de convocation des assemblées communales pour la législature 2016-2021

Lors de la première séance de la législature, il appartient à l'assemblée communale de décider du mode de convocation (convocation individuelle ou circulaire tous ménages).

Jusqu'ici, l'assemblée a été convoquée par insertion de la convocation dans le bulletin d'information, ainsi que par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, sur le site internet et au pilier public.

Pour la législature 2016-2021, le conseil propose de maintenir ce mode de convocation.

Loi du 25 septembre 1980 sur les communes

Art. 12 Convocation

¹ L'assemblée communale est convoquée au moins dix jours d'avance par un avis dans la Feuille officielle, par un affichage au pilier public, ainsi que par le libre choix de l'envoi d'une circulaire tous ménages ou d'une convocation individuelle.

^{1bis} L'assemblée communale décide, lors de la première séance de la législature, le mode de convocation des assemblées communales (convocation individuelle ou circulaire tous ménages). Ce mode de convocation vaut pour la durée de la législature. A défaut de décision, le mode de convocation est la convocation individuelle.

IX.

Nouvelle collaboratrice au sein de l'administration communale

Mme Christelle Zenoni, Grandvillard

Dès le 1^{er} septembre 2016, Mme Christelle Zenoni, épouse de Laurent, mère de deux enfants, domiciliée à Grandvillard, a débuté ses activités au sein de notre administration, en qualité de secrétaire administrative, au taux de 50 %. Elle s'occupe du contrôle des habitants et assume différentes tâches de secrétariat et de comptabilité.

Elle est en possession d'un CFC d'employée de commerce qu'elle a obtenu auprès de l'Hôpital psychiatrique cantonal de Marsens. Ensuite, son cursus professionnel l'a amenée à travailler en qualité de secrétaire en comptabilité dans deux firmes fribourgeoises, puis comme secrétaire médicale au service des urgences de l'HFR Fribourg.



Nous lui souhaitons la plus cordiale bienvenue au sein du personnel communal.

Mme Christelle Zenoni remplace Mme Stéphanie Pharisa à qui nous transmettons nos meilleurs vœux dans sa nouvelle activité indépendante.

Le conseil communal

X. Réseau d'alimentation d'eau potable

En vertu de l'article 5 de l'ordonnance du Département fédéral de l'intérieur (DFI) sur l'eau potable, l'eau de source et l'eau minérale, du 23 novembre 2005 : « *Quiconque distribue de l'eau potable par un système d'approvisionnement est tenu de fournir au moins une fois par an des informations exhaustives sur la qualité de cette eau.* ».

Aussi, nous avons l'avantage de communiquer ce qui suit :

- **Qualité physico-chimique et microbiologique**

Les résultats des analyses effectuées sur les échantillons prélevés sont conformes aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

- **Dureté totale de l'eau**

La dureté totale de l'eau est de 22.1 degrés français.

- **Teneur en nitrate**

Cette teneur s'élève à 2 mg/l. La tolérance légale est de 40 mg/l.

- **Provenance de l'eau**

Source des Marais, Grandvillard.

- **Traitement**

L'eau n'est pas traitée.



Le fontainier, **Monsieur Alex Beaud**, se tient à disposition pour tout problème ou constatation lié à la qualité de l'eau. En tout temps, vous pouvez l'atteindre au **numéro 079 435 11 50**.

Le conseil communal

XI.

Evaluation des besoins en places d'accueil extrafamilial de jour et extrascolaire



Résultats de l'enquête

Tout d'abord, le conseil communal tient à remercier les ménages qui ont pris du temps pour répondre au questionnaire.

Sur 73 ménages contactés, 40 ont rempli le questionnaire, ce qui fait un taux de 54,79 %. Cela permet, tout de même, d'avoir des résultats significatifs.

Pour les enfants en âge préscolaire

13 familles placent actuellement leurs enfants et elles sont satisfaites de leur mode de garde.

1 enfant de moins de 3 ans semble concerné par un besoin en crèche ou un placement chez une maman de jour.

En parallèle, 8 enfants sont concernés par le besoin de socialisation.

Pour y répondre, il existe le groupe de jeux « Le petit bouébo », situé à Villars-sous-Mont. Les enfants de 2 ½ ans jusqu'à leur entrée à l'école enfantine sont accueillis 2 heures par semaine ou au maximum 2 fois 2 heures.

Si cette offre vous intéresse, vous pouvez contacter Mesdames :

- Géraldine Geinoz : 077 415 86 21 – aggeinoz@bluewin.ch
- Amandine Castella : 079 387 12 77 – amandine.castella@bluewin.ch

Pour les enfants scolarisés

10 enfants sont concernés par un besoin supplémentaire en places d'accueil extrascolaire.

Les résultats correspondent à un besoin supplémentaire maximal de 2 places le matin, avant l'école, 8 places pour la pause de midi et 6 places l'après-midi, après l'école.

1 enfant est concerné pour un accueil le mercredi après-midi.

Pour répondre **aux besoins actuels**, les parents peuvent contacter l'Association d'accueil familial de jour de la Gruyère : 026 912 33 65. Les assistantes parentales de la commune ont encore des disponibilités. En plaçant votre enfant chez une assistante parentale formée et agréée, vous pouvez bénéficier des subventions accordées par les communes (tarif en fonction du revenu imposable).

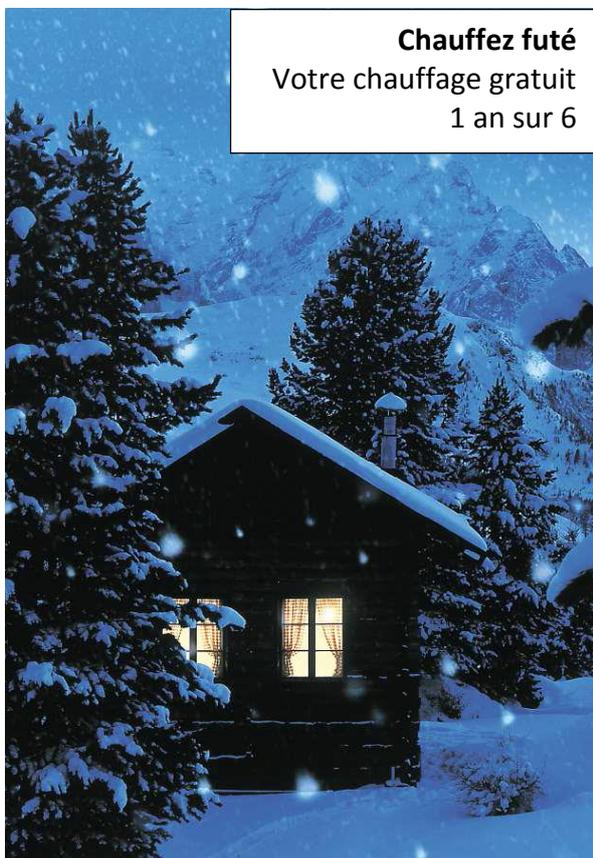
Si une personne désire devenir assistante parentale, elle peut également contacter l'association précitée.

La prise en charge des enfants d'autrui ne va pas de soi. C'est pourquoi, faire partie d'une association présente des avantages, entre autres :

- bénéficier d'une formation de base gratuite et reconnue au niveau cantonal ;
- pouvoir participer, sans frais, à des cours de formation continue ;
- avoir un salaire garanti par l'association et être affiliée aux assurances sociales en vigueur ;
- bénéficier d'un contrat de travail.

Le conseil communal se préoccupe de la mise à disposition de places d'accueil suffisantes pour les familles, permettant de concilier la vie familiale et la vie professionnelle. En fonction de l'évolution des besoins, il prendra les mesures nécessaires afin de répondre aux demandes.

Pour toute question, Madame Suzanne Cosandey reste à votre disposition.



Chauffez futé
Votre chauffage gratuit
1 an sur 6

XII.

Dans le présent bulletin d'info, la **nouvelle** rubrique « **énergie** » vous suggère :

Mettez un bémol à votre consommation d'énergie de chauffage et vos factures s'en ressentiront.

La brochure ci-contre vous démontre à quel point c'est facile. Elle vous indique quelques principes de comportement simples et vous fournit des conseils utiles.

Optimisez, vous avez tout à y gagner !

Brochure à disposition au Bureau communal ou à télécharger sous :

www.suisseenergie.ch
recherche : « *chauffez futé* »



XIII. Haies vives – taille

Les haies vives, les arbres, arbustes, les lierres et toute autre végétation plantés en bordure des voies publiques ou privées sont, parfois, sources de danger. Ils peuvent masquer la visibilité, cacher des panneaux de signalisation routière ou gêner la libre circulation des véhicules ou des piétons.

L'article 94 de la loi sur les routes prescrit :

« ¹ Sur les tronçons rectilignes, les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 1,65 m du bord de la chaussée le long des routes publiques. Elles doivent être taillées chaque année, avant le 1er novembre.

² Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 centimètres au-dessus du niveau de la chaussée.



³ Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de construction, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers ».

Le conseil rappelle aux propriétaires de se conformer à la législation, notamment en ce qui concerne la distance du bord de la chaussée, la hauteur, par conséquent de veiller à ce que la végétation soit régulièrement taillée.

Le conseil communal

XIV. Evolution démographique – Grandvillard – 1990-2015

Evolution démographique de 1990 à 2015 - Grandvillard						
Année	1990	1995	2000	2005	2010	2015
Total habitants	584	588	602	639	700	795
Suisses	563	554	569	600	641	698
Etrangers	21	34	33	39	59	97
Hommes suisses	286	283	285	300	313	346
Femmes suisses	277	271	284	300	328	352
Hommes étrangers	14	21	18	19	30	55
Femmes étrangères	7	13	15	20	29	42



XV. Le coin des sociétés et des manifestations

Société de musique

L'Echo du Vanil-Noir



Chers habitantes et habitants de Grandvillard,

La musique est accessible à toutes et tous. Vous en écoutez dans une quantité de situations différentes, dans l'attente d'un bus, à la radio, chez vous, avec votre iPod etc...

N'avez-vous jamais eu envie d'en faire ?

Pas besoin de connaissances universitaires, ni le niveau d'un Beethoven ou d'un Brahms. Souvent, la porte d'accès à la pratique musicale se trouve devant vos yeux... ou presque. C'est le cas dans le village de Grandvillard qui a la chance de voir sa société de musique, *l'Echo du Vanil-Noir*, égayer la vie musicale de la commune. Si vous croyez que la musique de cuivre se réduit à de barbant marches militaires, joués par quelques musiciens qui ont connu la naissance des Brass Bands en Angleterre, alors vous vous trompez ! La société de musique l'Echo du Vanil-Noir peut se permettre de dire, avec légitimité, qu'elle a réussi à créer une atmosphère conviviale et vivante où plusieurs générations de musiciens interprètent ensemble de nombreuses pièces très actuelles, telles le générique de « Game of Throne » ou encore le thème principal de « Retour vers le futur ».

Alors n'hésitez plus et passez du statut de spectateur à celui d'acteur !

Pour cela, plusieurs biais sont possibles. La société de musique de Grandvillard organise des cours de solfège. Ces cours s'adressent principalement aux jeunes, mais pas uniquement. Ils vous permettront d'acquérir les bases du solfège, nécessaires à l'intégration rapide dans notre société.

Toutes les personnes intéressées peuvent prendre contact avec Antoine Castella, Président de l'Echo du Vanil-Noir, au **079 652 47 28** ou par e-mail **echoduvanilnoir@gmail.com**

**En espérant avoir suscité votre intérêt,
nous vous adressons nos cordiales salutations.**

Les musiciens de L'Echo du Vanil-Noir

www.echoduvanilnoir.ch



LA SAINT-NICOLAS

Chère familles de Grandvillard,
Chers nouveaux habitants,

Comme chaque année, le grand St-Nicolas parcourra le village de Grandvillard durant sa traditionnelle tournée. Cette coutume perdue depuis de longues années et l'arrivée de St-Nicolas, Père-fouettard et les Flonflons sont des moments de pur bonheur. Comme si le temps s'arrêtait l'espace d'un instant. Mais les coutumes peuvent s'essouffler. C'est pourquoi, nous souhaiterions sensibiliser les habitants de Grandvillard aux beaux moments liés à cette tradition.



Récemment installés dans la commune ou établis depuis un certain temps déjà, nous vous proposons de convier St-Nicolas dans vos maisons durant quelques minutes, accompagné des odeurs de biscuits, de cacahuètes et de mandarines. Les familles coutumières de ce magnifique mythe pourront vous renseigner. Ces merveilleux moments regroupant petits et grands resteront dans la mémoire de vos cœurs et de vos esprits.

D'ici quelques jours, vous aurez l'occasion de nous faire signe afin de vivre cette belle tradition.

**Au nom de la société de musique
L'Echo du Vanil-Noir**



S I V Grandvillard

Devenez MEMBRE

Société d'Intérêts Villageois de Grandvillard (SIV)

La SIV, membre de la Société de Développement de l'Intyamon (SDI), organise, chaque année, diverses manifestations et s'investit dans la vie du village notamment par :



la chasse aux œufs, le marché des artisans, le match aux cartes, la verrée de la fenêtre de l'Avent, l'après-midi contes pour les enfants, la gestion de deux bars à l'Open-Bike, le financement et l'entretien de la place de jeux du Saudillet.

Nous sommes toujours à la recherche de nouveaux membres motivés, afin de compléter nos rangs de bénévoles et, c'est également grâce aux cotisations de nos membres, que la SIV peut continuer à s'investir dans la vie villageoise.

N'hésitez pas à nous contacter ! 026 675 49 89 siv-grandvillard@hotmail.com

Prochaines manifestations à agender :

Après-midi contes pour enfants **vend. 9 décembre** dès 15h à la salle paroissiale

Fenêtre de l'Avent **mardi 13 décembre** dès 19h au Jardin Rose

Au plaisir de vous rencontrer bientôt.

Le comité de la SIV



Chers habitants de Grandvillard,

Les 16 et 17 septembre dernier, la Commune de Grandvillard a vibré au son de la 27^{ème} édition de l'Open Bike Haute-Gruyère.

C'est grâce à nos 500 bénévoles, fidèles et motivés, à de généreux sponsors, à des propriétaires de terrains compréhensifs, au soutien des autorités communales, à l'engagement des sociétés villageoises, à un chaleureux public, ainsi qu'à l'enthousiasme de toute la vallée que la manifestation a eu lieu dans les meilleures conditions. Un énorme merci à tous les acteurs de cette 27^{ème} édition.

Cette année, près de 900 coureurs se sont élancés sur les différents parcours, malgré une météo quelque peu capricieuse.

La traditionnelle soirée fondue du vendredi soir a attiré plus de 560 personnes. « The Gomm 's », le groupe de la soirée, a mis une excellente ambiance sous la cantine et a permis à chacun de passer un moment convivial. Cette soirée a, sans aucun doute, été l'un des moments forts de cette édition. Vous pouvez revivre quelques moments de cette édition en regardant le film et les photos qui se trouvent sur le site internet : www.openbike.ch.

Merci à vous tous, chères citoyennes et citoyens de Grandvillard de permettre à l'Open Bike Haute-Gruyère de perdurer. Il ne nous reste plus qu'à vous donner rendez-vous les 15 et 16 septembre 2017, pour notre 28^{ème} édition.

A tous, nous vous souhaitons un bel hiver et nous vous adressons nos salutations sportives.

LE COMITE DE L'OPEN BIKE HAUTE-GRUYERE



Avis aux aînés

Du début octobre à fin avril, les aînés se retrouvent pour partager une heure de gymnastique dans un esprit convivial.

L'objectif est le bien-être de chacun, le maintien du mouvement, de l'équilibre et de la souplesse.

Nous invitons les personnes intéressées à venir nous rejoindre chaque

<p>mardi à 16h00 à la halle de gymnastique du camp militaire de Grandvillard</p>
--

Pour toute information vous pouvez contacter
Corinne Borcard - Tél 026 928 14 23

Intersociété de Grandvillard



Programme des manifestations 2016/2017

Mois	Manifestations
Octobre	1er Journée d'aide aux personnes âgées - Société de Jeunesse 2 Loto - Société de Tir - Enney 7 Assemblée - Société de Jeunesse 9 Tournée de la Bénichon - Société de Musique 14 Assemblée annuelle - Ski-Club 29 Marchéthon - Givisiez
Novembre	1er Messe de la Toussaint - 10h00 - Grandvillard - Eglise 4 Match aux cartes - SIV - Salle communale 18 Sortie des membres - Société de Musique 26 Match aux cartes - Société de Tir - Stand de tir
Décembre	3 Loto - Ski-Club 4 Concert de Noël - Neirvue - Eglise - SDI 8 Visite du Palais Fédéral - Ski Club 9 Après-midi de contes avec goûter - SIV 10 Passage de Saint-Nicolas dans les familles 13 Fenêtre de l'Avent - Mme Estelle Gouraud 16-17 Camps musical - Société de Musique 17 Concert - Zygomatiques et Chœur-Mixte 18 Visite des personnes âgées - Société de Jeunesse 24 Messe de Minuit - Grandvillard - Eglise
Janvier	1er Loto - Groupement des Dames 3-4-5 Camp de ski des enfants - Ski-Club - Les Mosses 7 Messe de L'Épiphanie - 18h00 - Grandvillard - Eglise 8 Dîner des Aînés - Groupement des Dames 14 Fête des Rois - Chœur-Mixte 21 Concours nocturne - Ski-Club - Moléson 28 Loto - Société de Musique
Février	4 Sortie des membres - Ski-Club 10-11 Concert - Société de Musique 18 Balade gourmande nocturne - Ski-Club
Mars	11 Sortie des membres - Ski-Club - Schönried 11 Souper du 70ème anniversaire - Ski-Club 16 Assemblée - SIV
Avril	1er Soupe de Carême 8 Messe des Rameaux 8 Nettoyage du village - Société de Jeunesse 16 Messe de Pâques - 10h00 - Grandvillard - Eglise 17 Chasse aux œufs - Place du Saudillet 28-29-30 Fête des Céciliennes - Gruyères 26-27-29 Tournée du 1er mai - Société de Jeunesse 28-29 Fête du 1er mai - Société de Jeunesse
Mai	18-21 35ème Giron des musiques - Société de Musique - Grandvillard 27 Marché des artisans - SIV 28 1ère Communion
Juin	3 Concert - Chœur-Mixte 15 Fête Dieu - Diane - Société de Musique 15 Messe de la Fête Dieu - 9h30 - Grandvillard - Eglise 24 Concert - Les Zygomatiques 25 Pique-nique - Ski-Club
Juillet	29.06-02.07 RJG 2017 - Riaz 9 Pique-nique - Amicale des Pompriers 15-16 Soirée en cabane - Ski-Club 23 Messe - Liéry Odet 31 Fête nationale - Société de Jeunesse
Août	15 Illumination de la croix du Cuaz - Ski-Club 15 Pèlerinage à la Grotte de Notre-Dame de Lourdes - Brancardiers de la Gruyère 20 Pique-nique - Société de Musique
Septembre	6 Assemblée annuelle - Intersociété - Hôtel du Vanil-Noir 8 Assemblée annuelle - Société de Musique 13 6ème édition du Groupe E Tour - Ski-Club 15-16 28ème Open-Bike - Ski Club 29 Assemblée annuelle - Chœur-Mixte
Octobre	13 Assemblée annuelle - Ski-Club

XVI. Gestion des déchets

Ramassage hebdomadaire des déchets ménagers - changement de dates

Pendant les fêtes de fin d'année, le service de ramassage aura lieu **sans changement, c'est-à-dire, le mercredi.**

Vous trouverez, ci-après, le tableau établi par l'entreprise J. Niquille & Fils SA, à Charmey, relatif à l'année 2017.



Le Perré 9 - 1637 Charmey
Bureau 026 927 28 38
Fax 026 927 22 55

RAMASSAGE DES DECHETS URBAINS - 2017

FETES ET JOURS FERIES - CHANGEMENT DE DATES

FETES

Vendredi-Saint	Sans changement
Pâques	Jeudi 20 avril 2017
Ascension	Sans changement
Pentecôte	Jeudi 8 juin 2017
Fête-Dieu	Sans changement
1 ^{er} août	Jeudi 3 août 2017
Assomption	Jeudi 17 août 2017
Toussaint	Jeudi 2 novembre 2017
Immaculée Conception	Sans changement
Noël	Jeudi 28 décembre 2017
Nouvel-An et 2 janvier	Jeudi 4 janvier 2018

Capsules de thé « Nespresso » en aluminium

Au même titre que les capsules de café « Nespresso », celles de thé sont également recyclées.

Chacun voudra bien les déposer dans le conteneur « Nespresso ».



Rappel du nouvel horaire de la déchetterie intercommunale

*Déchetterie intercommunale des Auges à Grandvillard
Route des Auges 19*

Horaire d'ouverture

Horaire d'été (1^{er} avril au 30 novembre)

mardi	17h30	19h30
mercredi	10h00	11h00
jeudi	17h30	19h30
samedi	10h00	12h00



Horaire d'hiver (1^{er} décembre au 31 mars)

mardi	18h00	19h00
mercredi	10h00	11h00
jeudi	18h00	19h00
samedi	10h00	12h00



Guide des déchets

Le conseil communal invite les citoyennes et les citoyens à prendre connaissance ou à relire **le guide pour la gestion des déchets et une bonne utilisation de la déchetterie intercommunale**. Il est disponible sur le site internet : www.grandvillard.ch, dans l'onglet « Services », « Gestion des déchets ». Si vous n'avez pas accès à internet, vous pouvez également le demander au Bureau communal, Rue St-Jacques 6, à Grandvillard.

Ce guide vous renseignera sur la manière de trier vos déchets et d'utiliser au mieux les infrastructures de la Déchetterie intercommunale de Grandvillard. Nous attirons votre attention sur un point en particulier. **Les déchets encombrants sont, d'une manière générale, tous les objets non récupérables dans une autre catégorie et qui, par leur dimension, ne trouvent pas leur place dans les sacs à poubelle.**

Fermeture de la déchetterie intercommunale – Jours fériés

- Jeudi 25 mai 2017 Ascension
- Jeudi 15 juin 2017 Fête-Dieu
- Mardi 1^{er} août 2017 Fête nationale
- Mardi 15 août 2017 Assomption
- Mercredi 1^{er} nov. 2017 Toussaint

Le conseil communal

XVII. Divers



Service des curatelles Haute-Gruyère

Mise au concours d'une place d'apprentissage d'employé(e) de commerce

Le Service des curatelles Haute-Gruyère met au concours la place d'apprentissage d'employé(e) de commerce avec entrée en fonction le **1^{er} août 2017** ou à une date à convenir.

Les candidatures comporteront

- **une lettre de motivation,**
- **un curriculum vitae avec photo,**
- **la copie des bulletins de notes et autres attestations.**

Les postulations sont à envoyer d'ici au **18 janvier 2017** à l'adresse :

Service des curatelles HG
Case postale 15
1636 Broc

Broc, automne 2016
Service des Curatelles HG

Cartes journalières « commune »



Réservation :
par téléphone, tous les jours, de
10.00 h. à 10.50 h. et de 11.20 h.
à 17.45 h.
(tél. 026 928 44 45).

Vous pouvez accéder au Portail
AGFlexi par le lien suivant :
<http://www.sugarcube.ch/home/fr>

Ce lien figure sur le site internet
sous l'onglet « Services » -
« Transports Publics »

Deux cartes journalières sont à disposition auprès de la **Cafétéria du Home de la Vallée de l'Intyamont, à Villars-sous-Mont**. Le prix est fixé à **43 fr.** par jour et par unité. Ces cartes permettent de voyager sur les réseaux CFF, TPF et d'autres compagnies de transport.



- Vous soignez votre conjoint ou votre parent âgé, malade ou en fin de vie ?
- Vous êtes sollicité(e) en continu, avez besoin de répit ou devez absolument vous absenter ?
- Vous ne savez pas toujours comment faire ni ou demandez de l'aide ?

AIDE AUX PROCHES – NOS OFFRES

Un service de relève pour remplacer les proches

Sur simple appel, une auxiliaire de santé CRS, formée et expérimentée, prend en charge votre parent à son domicile, veille à son bien-être et sa sécurité, l'aide à se mobiliser, lui prépare le repas, le stimule par des activités, l'emmène en promenade, etc.

Tarifs en fonction du revenu et de la fortune. Remboursés par les PC

Pour les 10 ans du service, action spéciale :

3h de relève gratuites

(du 01.09.2016 au 31.08.2017)

Une permanence téléphonique et du conseil à domicile pour les proches

Tous les matins, nous répondons à vos questions et vous informons des aides existantes. Si besoin, des bénévoles spécialement formés, viennent à domicile pour discuter de vos besoins et vous soutenir dans certaines démarches. Prestations gratuites.

Renseignements : 7h30 à 11h30 au 026 347 39 79 ou aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch.

Des cours pour les proches aidants et les bénévoles



Nous proposons des cours pratiques de 2 heures sur les thématiques suivantes :

- Comment mobiliser une personne âgée
- Activités stimulantes pour personnes âgées
- Faire face à la fin de vie
- Démences et comportements
- Hygiène de base
- Alimentation, quand tout change

Prix : CHF 50.- / personne

Offre proches aidants : Relève de 3 heures à domicile + cours → CHF 95.-/ personne

Informations et inscriptions :

www.croix-rouge-fr.ch/fr/formations ou 026 347 39 59 ou service.sante@croix-rouge-fr.ch

Site Internet

Consultez le site : www.grandvillard.ch. Vous y trouverez de nombreuses informations.

Le présent document y est inséré, sous la rubrique « Bulletins d'information ».



**Le Conseil communal de Grandvillard vous attend
à la prochaine assemblée fixée au**

mercredi 7 décembre 2016, à 20.00 heures.

A l'issue de ladite assemblée, un verre de l'amitié sera servi.

Il profite du présent bulletin
pour vous souhaiter, d'ores et déjà,

de

**bonnes fêtes
et une heureuse année 2017.**



Fêtes de fin d'année Fermeture du Bureau communal

**Pendant la période de Noël, le Bureau communal sera fermé du ven-
dredi 23 décembre 2016 au vendredi 6 janvier 2017 inclus.**

Le conseil communal
